
[Imprimer](#)

Bruno Le Maire et Roland Lescure annoncent de nouvelles mesures de soutien au développement de l'éolien en mer et de son industrie

Image

1. Le Gouvernement accélère le déploiement de l'éolien en mer en France

La France s'est fixé des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables et de diversification du mix énergétique français, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'éolien en mer fait partie de cette stratégie, avec un objectif d'au moins 45 GW en service en 2050, ce qui représenterait plus de 20 % de notre consommation électrique, avec un point intermédiaire à 18 GW en 2035.

A ce jour, le parc de Saint-Nazaire est intégralement mis en service depuis 2022 (480 MW), suivi des parcs de Fécamp (497 MW) et de Saint-Brieuc (496 MW) qui injectent sur le réseau et devraient être intégralement mis en service en mai et en juin 2024. Trois autres projets devraient être mis en service en 2025 et 2026 : Courseulles-sur-Mer (448 MW), Yeu-Noirmoutier (488 MW) et Dieppe-le-Tréport (496 MW). Le parc de Dunkerque (600 MW) est quant à lui envisagé à l'horizon 2028-2029 et celui de Centre-Manche 1 (1,2 GW) en 2031. Ce sont donc près de 4,6 GW, en comptant les trois fermes pilotes situées en Méditerranée, qui sont en développement sur les côtes françaises, auxquelles viennent s'ajouter les procédures d'attribution en cours.

Plusieurs mesures fortes sont prises depuis le début de l'année pour renforcer le déploiement de l'éolien en mer en France.

- **Annonce 1 : désignation d'un lauréat pressenti de l'appel d'offres du projet de parc éolien en mer flottant situé au sud de la Bretagne, au large de Belle-Ile-en-Mer (AO5).** D'une puissance de 250 MW, il s'agit du premier parc éolien flottant commercial au monde à se voir attribuer un tarif d'achat. Il permettra de produire l'électricité correspondant à la consommation résidentielle d'environ 450 000 habitants. La procédure de mise en concurrence a réuni 10 candidats présélectionnés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), sur la base de leurs capacités techniques et financières. La publicité du lauréat interviendra une fois la garantie bancaire constituée, dans les prochains jours. La mise en service du parc est prévue en 2031.
- **Annonce 2 : publication du cahier des charges du 6^e appel d'offres pour deux nouveaux parcs éoliens flottants de 250 MW en Méditerranée et désignation des lauréats d'ici la fin de l'année 2024 (AO6).** L'appel d'offres n°6 porte sur deux projets éoliens flottants en Méditerranée d'environ 250 MW chacun, au large de Fos-sur-Mer et

d'Agde et la date limite de remise des offres est fixée au 14 août 2024, pour une attribution d'ici la fin de l'année. Le cahier des charges, publié ce jour sur le site de la CRE, prévoit l'attribution du projet à deux lauréats distincts, afin de minimiser les risques de retard de calendrier des projets et les risques technologiques, diversifier les stratégies industrielles et maintenir l'attractivité des appels d'offres ultérieurs en conservant un marché ouvert. En plus des mesures relatives à l'intégration des PME, à l'insertion et à la formation, le cahier des charges impose aux producteurs un exercice de transparence approfondi concernant le contenu local relatif aux projets ainsi que la communication de son programme industriel. Il s'agira des premiers parcs éoliens en mer commerciaux sur la façade Méditerranée.

- **Annonce 3 : lancement d'une neuvième procédure d'appel d'offres et communication du calendrier des appels d'offres pour l'éolien en mer.** En complément des procédures d'appel d'offres n°7 et 8 relatives aux projets de parcs éoliens posés au large d'Oléron (1,2 GW) et en zone Centre Manche 2 (1,5 GW) déjà en cours, les ministres ont annoncé le lancement d'un 9e appel d'offres commun portant sur 4 projets, représentant 2,5 GW, sur des zones déjà identifiées par le biais des débats publics menés entre 2021 et 2022, en sud-Bretagne (500 MW), Méditerranée (2 x 500 MW) et au large d'Oléron (environ 1000 MW). Cette neuvième procédure de mise en concurrence (AO9), mutualisée, permettra une accélération du rythme d'attribution des projets. Il est prévu d'introduire une clause de diversification permettant d'avoir plusieurs lauréats, afin d'assurer la performance et l'attractivité du marché de l'éolien français. La mise en service des parcs est prévue entre 2032 et 2035 selon les projets.

Enfin, un dixième appel d'offres est envisagé (cf. annonce 4).

Résumé des calendriers prévisionnels des appels d'offres :

	Capacités	Publication du cahier des charges	Objectif d'attribution	Mis
AO6	500 MW	Publié	Décembre 2024	203
AO7	1,2 GW	Août 2024	Mars 2025	203
AO8	1,5 GW			
AO9	2,5 GW (4 projets)	Avril 2025	Octobre 2025	Ent
AO10	Environ 10 GW	Début 2026	Octobre 2026	hor

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://presse.economie.gouv.fr/bruno-le-maire-et-roland-lescore-annonc...>

